

Compte-rendu de mandat du CHSCT-SD extraordinaire COVID-19 du 28 mai 2020 : Défendre toujours et encore les droits des collègues

Présents : M Bourne Branchu DASEN, président du CHSCT Mme Rochette (Secrétaire Générale SG), , M.Miroux (secrétaire DAGFI),Mme Barrau (ISST), Mme Ballargeat et M. Benoît Thomasson (conseillers départementaux de prévention), Mme Georges (médecin de prévention), Mme Duloum (conseillère de prévention académique) , FSU, FO, UNSA.

Cette réunion s'est tenue en Visio-conférence

Déclaration Force Ouvrière (voire pièce jointe) et FSU , pas de déclaration de l'UNSA (comme d'habitude)

1-État des lieux suite à la reprise du 12 mai (pour les élèves)

Le 12 mai, **42 écoles** n'avaient pas repris. Aujourd'hui, **20 demeurent fermées. 12 ont programmé une réouverture** la semaine prochaine. Donc seules **8 écoles n'ont pas programmé de réouverture. Tous les collèges ont ouvert dès le 18 mai.**

Q : Écoles qui n'ont pas ouvert à cause de cas de covid ? Écoles qui ont ouvert et ont dû refermer pour cause de contamination covid ?

Dasen : Commune de Soual et Saïx n'ont pas ouvert. Trois écoles : Fiac, Cunac et Alban ont ouvert et ont dû refermer. Principe de précaution. Chacune des suspicions se sont révélées sans fondements. Toutes les 3 sont à nouveau ouvertes.

FO : La municipalité de Carmaux a publié en ligne un article qui met en cause le professionnalisme des collègues ?

Dasen : C'est vrai que la formulation est maladroite. Contexte local et sanitaire complexes. Réouverture aux élèves à partir d'aujourd'hui par choix de l'EN mais c'est vrai que la déclaration de la municipalité est très équivoque.

FO : Ne comptez vous pas faire un droit de réponse ?

Dasen : Non. Il faut retrouver un climat serein et cesser d'alimenter les polémiques.

Avis déposé à l'initiative de Force Ouvrière - participation et informations membres du CHSCT - adopté à l'unanimité

Avis - participation et informations membres du CHSCT

Les représentants des personnels au CHSCT SD 81 s'étonnent de ne pas avoir été informés des cas de suspicions de COVID 19 apparus dans certains établissements scolaires et des mesures et consignes prises à cet égard.

Ce manque de communication a donné lieu à de multiples interprétations et rumeurs qui ont participé à l'anxiété des personnels.

Ils réitèrent en conséquence leur demande en référence à l'avis N°9 du 7 avril , et conformément à la réglementation, à savoir : Le comité est consulté sur la teneur de tous documents se rattachant à sa mission, et notamment des règlements et des consignes que l'administration envisage d'adopter en matière de santé et de sécurité (article 60 du décret 82-453).

En première réponse à cet avis Monsieur le Dasen précise que dans tous ces cas de suspicions il n'y a pas eu de décisions venant de l'EN donc les membres du CHSCT n'ont pas été informés

Force Ouvrière, précise concernant cet avis: On aurait souhaité avoir au moins une information qui passe par la secrétaire et ne pas aller à la pêche aux infos.

Réponse du Dasen: J'entends ce que vous dites et cela pourra être fait avec toutes les précautions utiles.

Force Ouvrière : Situation à partir du début du mois de juin que nous allons découvrir dans les heures ou jours à venir.

Autorisations d'absence pour garde d'enfants pour les collègues jusqu'à la fin du mois de mai, et ensuite ? Dans un

premier temps, nous souhaiterions qu'il y ait un temps de latence pour que les collègues, les chefs d'établissement puissent s'adapter.

Dasen : J'ai donné des indications en ce sens aux inspecteurs et aux chefs d'établissement. Au moins jusqu'au 1/06 ne signifie pas que cela va cesser à partir du 1/06. Nous attendons des éléments de cadrage : maintien ou amendement. Il y aura un temps de latence bien évidemment. Il faudra se donner le temps de basculer d'un système à l'autre le cas échéant.

Les collègues vont pouvoir bénéficier de la possibilité de continuer à assurer la garde de leur enfant lors de la semaine du 2 au 5 juin en l'attente de nouvelles instructions. Pour les collègues dont les enfants ne peuvent être accueillis à l'école, pour les collègues "vulnérables" ou vivant avec une personne "vulnérable", ils bénéficient toujours de la possibilité de ne pas se rendre dans leur établissement.

2- Santé des personnels

Combien de personnels ont été testés à votre connaissance ?

Mme Rochette (SG): La première enquête qui est remonté date du 12 mai. A notre connaissance, 9 personnels ont été testé depuis le 12 mai (enseignants, aesh, services civiques...) Suite à ces tests, depuis le 12 mai, un seul personnel a été testé positif. Des personnels ont été testé positifs avant la date du 12 mai donc cela n'a pas d'impact sur nos chiffres.

Pour Force Ouvrière il est donc toujours difficile d'avoir une vision claire de la situation

A propos des AESH la Secrétaire générale indique que la DSDEN se situe dans l'application stricte du protocole tel qu'il nous a été donné (**Donc pas de protection complémentaire pour des personnels dont les missions empêchent le respect de la distanciation sociale**)

Pour rappel, Force Ouvrière dénonce les conditions de reprise imposées aux AESH (voir la déclaration liminaire) et entend faire respecter leurs droits et leurs missions auprès des élèves.

A la question posée par les représentants des personnels du nombre de personnels en autorisation spéciale d'absence la SG répond : Pas une seule à notre connaissance. Aucun collègue ne s'est trouvé en incapacité de télétravailler. Environ 671 personnels en distanciel dans le premier degré. 131 se sont déclarés vulnérables et 70 en garde d'enfants.

Le Dasen précise : Dans le premier degré dans le département il y a environ 1050 personnels en présentiel, 650 sont en distanciel. Sur les 650, 200 sont exemptés de présentiel : 131 car vulnérables et 70 pour garde d'enfants.

SG : Pour le second degré, sur les dernières données remontées : 426 distanciel, 728 présentiel.

A souligner que l'administration a reconnue qu'il n'y avait pas eu d'abus dans le nombre de demandes faites. Ce qui conforte Force Ouvrière dans sa demande pour qu'il n'y ait ni pression ni enquête à l'égard des personnels souhaitant travailler en distanciel.

Les représentants des personnels font état des inquiétudes sur la charge de travail des directeurs et directrices d'écoles, est-ce qu'il y aurait une aide humaine en terme de décharge en juin et en septembre ?

SG: Le ministère a tout à fait conscience de cette charge. Dans le protocole départemental, la situation des directeurs est évoqué et laisse entendre qu'à partir du 11, ils sont susceptibles de ne pas être en charge de classes pour assurer l'organisation. Les ien en ont conscience aussi. Des remplaçants ont été proposés en appui. **Dans l'indemnitaire prévu**, les directeurs seront concernés, cela semblerait logique.

Monsieur le DASEN indique que l'accompagnement proposé pour une durée de 3 semaines n'a pas été choisi par tous les directeurs. Nous apprécierons tout ceci en fin d'année. Mais les remplaçants risquent d'être plutôt employés à assurer du présentiel. Principe de réalité car nous n'avons pas suffisamment de réserve sur la brigade.

FO a déjà alerté sur la charge de travail des directeurs et espère qu'effectivement ceux-ci ne seront pas seulement remerciés mais qu'ils seront aussi récompensés de leurs efforts comme tous les enseignants, ce qui passe pour nous par une forte revalorisation du point d'indice !

Le médecin de prévention indique avoir été très sollicité, les sollicitations sont 3 fois plus importantes dans le Tarn. Le DASEN indique que certains agents ont envoyé un courrier type.

Pour Force Ouvrière, si la médecine de prévention rencontre des difficultés à répondre aux sollicitations en cette période tendue, cela révèle surtout un manque évident de moyens pour assister les personnels, Le médecin de prévention fait de son mieux mais ne saurait couvrir à lui seul tous les besoins. Pour notre part nous avons conseillé à tous les collègues qui nous sollicitaient de se tourner vers la médecine de prévention dont le rôle est aussi de répondre aux questions de collègues légitimement inquiets. Force Ouvrière réitère sa revendication de recrutement de médecins de prévention à hauteur des besoins et de la réglementation.

Gestion des troubles musculo squelettiques avec le développement du travail en « distanciel »

Mme Barrau (inspectrice santé sécurité au travail) : Nous avons produit un document disponible sur le site de la DASE avec un autre document sur les risques psycho-sociaux au travail.

Mme Duloum (Conseillère de prévention académique) : Ce sont des remarques de bon sens au niveau des risques psycho-sociaux. Culpabilité lorsque l'on n'a plus de nouvelles de certains élèves, quand on veut trop en faire ... Importance de dormir, se reposer, prendre des we, nous ne sommes pas seuls, laisser d'autres personnes nous relayer.

Médecin de prévention : Pour les troubles musculo squelettiques, ne pas hésiter à consulter pour faire la part des choses entre ce qui est induit par le télétravail et peut-être une pathologie sous-jacente **mais je recevrai avec plaisir les personnels qui souffrent de ces problèmes.**

Mme Duloum : Alerte sur la situation des directeurs d'école. Situation alarmante de certains collègues. Il faut être conscient de la fatigue de certains de nos collègues, proches de l'épuisement. Attention. L'année n'est pas finie.

Les OS ne sont donc pas les seules à alerter sur des conditions de travail qui se détériorent et s'accentuent depuis la crise sanitaire ! Cela suffira t-il ?

3- Organisation du temps de travail

Nombre d'élèves qui ont repris ?

Dasen : 22% d'élèves en présentiel dans le 1^{er} degré. Dans le 2nd degré, 26/27% en proportion des niveaux rentrés, 6ème et 5ème.

Les représentants des personnels pose la question des obligations de service des collègues dans ce cadre.

Dasen : Quand on assure l'intégralité de son service en présentiel il n'y a plus de distanciel. Mais, je comprends que cela soit compliqué. Dans la réalité, les professeurs gardent un regard sur les élèves en distanciel. Dans cette situation le 2S2C est un dispositif qui peut permettre de soulager les enseignants. **Mais je le redis, les enseignants intégralement mobilisés en présentiel sont dégagés totalement du distanciel. Totalement, je le répète.**

Force Ouvrière approuve évidemment que le principe du respect des Obligations Réglementaires de Service soit affirmé mais malgré tout, dans un certain nombre de situations (très variables suivant les établissements), il y a certes la pression que se mettent les enseignants mais aussi la pression exercée par certains personnels de direction, eux mêmes soumis à la pression de redémarrer l'établissement, qui peuvent avoir des effets sur les personnels. Par exemple au collège Bellevue, les AED sont très sollicités, il y a besoin d'un cadrage sur ces questions-là. On demande donc à certains endroits un surinvestissement des collègues. Des injonctions sont données avec un protocole très contraignant mais sans beaucoup de cadrage d'où des tensions (par exemple entre personnels en présentiel et en distanciel).

A la question posée par Force Ouvrière de la possibilité de verser des HSE quand la quotité de service est dépassée si le collègue est volontaire, le DASEN répond par l'affirmative.

Un avis est déposé à l'initiative de Force Ouvrière sur ce sujet : respect des Obligations de Services – adopté à l'unanimité

Avis – respect des Obligations de Services

Suite au retour des enseignants sur l'augmentation de la charge de travail en lien avec la mise en place du protocole sanitaire et la poursuite de la continuité pédagogique. Les représentants des personnels au CHSCT SD 81 demandent au regard des décrets n° 2014-940 et n° 2014-941 du 20 août 2014 pour le second degré et au décret n° 2008-775 du 30 juillet 2008 relatifs aux obligations de service et aux missions des personnels enseignants du premier degré, que ces obligations de service soient respectées et que les dispositifs temporaires mis en place dans les établissements scolaires pour cette reprise ne soient pas un prétexte à la remise en cause de ceux-ci.

Mme Duloum : Je voulais renchérir sur vos propos Monsieur le Dasen, il faut songer à décompresser un peu. Dire non aux réunions. Je suis inquiète sur la surcharge qui pèse sur les épaules de certains enseignants.

Encore une fois FO restera vigilante sur les demandes faites aux collègues et recommande à tous de nous interpeller quand ces conditions deviennent intenables !

4- Problèmes divers

Aux questionnements sur les masques le DASEN renvoie au protocole sanitaires

Force Ouvrière intervient sur les injonctions en cours sur la circonscription de Castres pour faire passer des évaluations CP. Est-ce une obligation ?

Le Dasen indique ne pas avoir eu connaissance de ce fait.

Force Ouvrière rappelle qu'il ne saurait y avoir de pression de la hiérarchie à cet égard, vu le contexte actuel, que non seulement cette demande paraît complètement déconnecté de la réalité du terrain et qu'il appartient à l'enseignant, dans le cadre de sa liberté pédagogique de suivre ou pas les recommandations données.

5-les RSST

Les Registres Santé et Sécurité au Travail n'ont pu être étudiés, faute de temps lors de ce CHSCT

L'administration indique tout de même que les principaux sujets sont :

- la peur des contaminations
- les inquiétudes des remplaçants amenés à se déplacer,
- L'épuisement des directeurs,
- les problèmes de l'application du protocole dans les écoles
- la question des masques FFP2

L'administration se félicite d'avoir autant de remontées de RSST (!!!!), surprenant alors que l'on nous reprochait il y a encore quelques mois qu'il y en ait trop !

Visiblement les RSST sont maintenant de bons indicateurs des problématiques soulevées dans le cadre des conditions de travail. Nous recommandons vivement et plus que jamais aux collègues de s'en saisir et de nous en informer afin de faire aboutir les revendications

Pour Force Ouvrière, le rôle des représentants des personnels est bien de porter les revendications et non d'accompagner l'administration dans la rédaction de pseudo protocoles !